

**Liste des modifications apportées par la version 5  
du guide des examens biologiques : PREA TOUS M FI 005**

| Paragraphe(s)<br>concerné(s) | Description de la(des) modification(s)  |
|------------------------------|---|
| tous                         | Ajout de liens hypertextes pour faciliter la navigation au sein du document pdf (renvois entre paragraphes, renvois vers tableaux ou figures, renvoi au sommaire) et ajout de la mention « Seule la version en ligne fait foi »   |
| 1                            | Objet :<br>Ajout de l'objectif « préciser les instructions relatives aux activités de « pré-prélèvement », de prélèvement et de transport d'échantillons, à l'intention des prescripteurs et préleveurs (y compris préleveurs du laboratoire), pour répondre aux exigences du paragraphe 5.4.4 de la norme »  |
| 2                            | Domaine d'application :<br>Ajout du terme « phase préanalytique »<br>et précisions concernant l'organisation du document :<br>« Les paragraphes 6 et 7 de ce document apportent des informations et instructions générales communes à l'ensemble des secteurs techniques du laboratoire.<br>Les paragraphes suivants, 8 à 12, sont consacrés aux spécificités de chaque secteur, et comportent un catalogue détaillé des examens. » |
| 3.2                          | Actualisation de la liste des documents associés (ajout MAN TOUS M QU 018 : Liste des examens urgents, MAN TOUS M QU 024 Stratégie de communication externe du laboratoire, PREA TOUS M PR 018 Maîtrise de la phase préanalytique)  |
| 4                            | Liste des abréviations : complétée.   |
| 5.3.2                        | Actualisation de la figure 1 : Organigramme nominatif processus (nouvelle version du document MAN TOUS M QU 002)  |
| 5.4                          | Principaux laboratoires sous-traitants : Ajout de la précision suivante concernant le catalogue des examens biologiques du CHU de Lyon :<br>« <b><i>NB : Attention, ce site n'est pas compatible avec le navigateur Mozilla Firefox. Il faut utiliser Internet Explorer pour y accéder.</i></b> »<br>+ actualisation lien vers guide EFS BFC 2017   |
| 6.1                          | Ajout du §6.1.2 apportant des précisions concernant les locaux et les conditions d'accessibilité des patients handicapés au laboratoire.  |
| 6.2                          | Ajout d'une référence à l'accréditation du laboratoire.   |
| 6.3                          | Ajout de précisions concernant les prélèvements réalisables au laboratoire avec ou sans rendez-vous.<br>Ajout de précisions sur la possibilité de réaliser des prélèvements urgents en dehors des horaires d'ouverture.   |
| 6.4.4                        | Délai de rendu de résultats : ajout d'un paragraphe relatif aux résultats urgents, pour préciser les obligations de l'arrêté du 15 décembre 2016 et reproduire la liste des examens urgents validée en CME.   |
| 6.5.1                        | Instructions pour compléter le formulaire de prescription - patients hospitalisés : ajout de précisions concernant le contenu du bon et la prescription des examens urgents, ajout d'une figure (bandeau supérieur du bon d'examen) et ajout de précisions sur les modalités de distribution des bons d'examen  |
| 6.13                         | Politique de confidentialité<br>Ajout de précisions concernant le rendu de résultats par téléphone aux patients.  |
| 7.1                          | Ajout de consignes relatives au matériel de prélèvement et de tableaux récapitulatifs des « récipients pour échantillons ».   |

| Paragraphe(s) concerné(s) | Description de la(des) modification(s)  |
|---------------------------|---|
| 7.2.3                     | Ajout de la recommandation relative au port de gants pour les activités de prélèvements.<br>Actualisation de la figure : ordre de prélèvement des tubes (nouvelle version du document BD reproduit)   |
| 8.1.2 et 8.1.3            | Délai d'acceptation des prélèvements d'hémostase. La phrase « Surveillance d'un traitement par héparine » est remplacée par « Surveillance d'un traitement par héparine <b>non fractionnée</b> »<br>Dates et horaires de prélèvement : une ligne est ajoutée concernant la surveillance des traitements anticoagulants.   |
| 8.2                       | Ajout de l'examen « Monomères de fibrine » à la liste des examens sous-traités du secteur hémostase.  |
| 8.3                       | Dans le chapitre « Hémostase », ajout d'un paragraphe « Examens très spécialisés pour lesquels le patient devra être redirigé vers un autre laboratoire en raison des contraintes préanalytiques »  |
| 9.1.2                     | Liste des conditionnements : suppression tube Microtainer®<br>Modification délai d'acceptation des échantillons après prélèvement<br>Améliorations mineures de mise en page   |
| 9.2                       | Examens sous-traités d'hématologie cellulaire : revue globale pour mise en conformité avec les exigences des laboratoires sous-traitants  |
| 10.1.2                    | Ajout ligne « recherche et identification d'agglutinines froides »  |
| 10.2                      | Examens sous-traités d'immuno-hématologie : revue globale pour mise en conformité avec les exigences du laboratoire sous-traitant   |
| 11.1.1                    | Sources des consignes et information (examens du secteur biochimie-immunologie) :<br>- actualisation des supports bibliographiques<br>- suppression du paragraphe relatif aux tests dynamiques (il s'agit d'examens sous-traités, pour lesquels il faut donc se reporter aux consignes du laboratoire sous-traitant)  |
| 11.1.2                    | Examens du secteur biochimie : actualisation de la liste du matériel de prélèvement   |
| 11.1.3                    | Liste des examens du secteur biochimie-immunologie :<br>- Suppression de la colonne « délai de rendu des résultats urgents » (Ce délai figure désormais dans la liste des examens urgents)<br>- Glycémies, cycles glycémiques, HGPO : modification des tubes et délais d'acheminement<br>- Recherche de toxiques urinaires : correction du délai et de la température de conservation post-analytique des échantillons<br>- Regroupement cholestérol total, triglycérides, HDL/LDL sur une seule ligne « bilan lipidique »<br>- Révision globale des délais d'acceptation après prélèvement<br>- Modification de l'intitulé « Fer ± coefficient de saturation », remplacé par « Coefficient de saturation de la transferrine » (pas de prescription isolée de fer)<br>- Corrections mineures de forme |
| 11.2                      | Ajout de précisions concernant les conditions de prise en charge de l'examen « Quantiféron » et de la recherche de la mutation de l'hémochromatose  |
| 12.1.3                    | Suppression du tableau « matériel de prélèvements-microbiologie » (remplacé par tableau global §7.1)  |
| 12.4                      | Examens du secteur microbiologie sous-traités : ajout de la colonne « laboratoire sous-traitant », et ajouts d'examens à cette liste  |